

Petites villes et santé environnementale : quelles attentes, quelles mutations, quelles ressources ?

Résultats de la Fabrique Prospective

Les interactions entre santé et environnement ont été rappelées par la crise de la Covid-19, mettant en évidence l'impact que la dégradation de l'environnement peut avoir sur la santé humaine. En raison de leurs localisations, de leur histoire et de leurs modes de développement, les territoires sont plus ou moins exposés aux nuisances et aux risques qui peuvent impacter la santé des habitants. **La santé environnementale¹ apparaît alors comme un enjeu pour les territoires.** Si la santé demeure un domaine d'action quasi exclusif de l'Etat, les collectivités territoriales disposent de compétences (mobilité, urbanisme, habitat, etc.) leur permettant de prévenir et réduire les impacts de l'environnement sur la santé des habitants (nuisances sonores, pollution intérieure et extérieure, etc.).

Dès 2019, le **Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)**, dont une grande part des missions a été reprise depuis le 1^{er} janvier 2020 par l'**Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**, s'est saisi de ces enjeux en lançant en partenariat avec l'**Association des petites villes de France (APVF)** une **Fabrique Prospective** sur le thème : « Petites villes et santé environnementale : quelles attentes, quelles mutations et quelles ressources ? ». Le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de la Transition écologique, copilotes des plans nationaux santé environnement, ont été associés à cette démarche. La Fabrique Prospective a réuni les communes de Ramonville-Saint-Agne (Haute-Garonne), de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), de Chantepie (Ille-et-Vilaine) et de Saint-Péray (Ardèche). La conception, l'animation et la capitalisation de la démarche ont été confiées par l'ANCT à un groupement mandaté par Helixeo (Sol et Civilisation, Ollagnon Stratégies émergentes, Pupin Vincent Consulting et l'Association patrimoniale internationale). Sur un an et demi, le groupement a organisé quatre séminaires locaux dans chaque ville en alternance avec quatre séminaires intersites permettant de croiser et d'approfondir les enseignements issus de chaque territoire, et a produit un benchmark sur neuf petites villes françaises portant des stratégies ou menant des actions en termes de santé environnementale qui valorisent les ressources matérielles ou immatérielles de leurs territoires. La Fabrique Prospective a abouti à l'élaboration d'une feuille de route spécifique à chacune des quatre petites villes engagées dans la démarche et à la formulation de pistes d'action nationales.

I. Feuilles de route des quatre petites villes

Chantepie, développer les mobilités durables pour atténuer les effets de l'environnement sur la santé des habitants :

- **développer les chemins ruraux² vers les communes environnantes, afin d'allier découverte de la nature et mobilités durables.** ;
- **favoriser les mobilités durables en améliorant la continuité des voies piétonnes et cyclables, et en sécurisant la traversée des grands axes** ;
- **mettre en place un observatoire en matière de santé environnementale.** ;
- **développer une politique alimentaire locale et favoriser l'alimentation bio et les produits locaux dans la restauration collective** à l'occasion de la renégociation des contrats de restauration scolaire et en s'inspirant des actions menées par Mouans-Sartoux.

Ramonville-Saint-Agne, sensibiliser et mobiliser les publics en situation de précarité aux enjeux liés à la santé environnementale :

- **rendre visibles toutes les actions déjà engagées par la commune en faveur de la santé-environnement (mobilités douces, réduction des déchets, alimentation durable) pour renforcer la sensibilisation des habitants** ;
- **accompagner les habitants de Ramonville-Saint-Agne pour qu'ils puissent développer des pratiques de vie favorables à une bonne santé, en particulier les plus précaires** ;
- **co-construire un cadre plus favorable à la nature dans la commune** via la structuration d'un corridor vert de biodiversité, l'amélioration de l'information sur la richesse de cet espace et la valorisation (communication, aménagement, etc.) des espaces de nature existants pour les rendre davantage attractifs.

Saint-Péray, la santé relationnelle au cœur de la santé environnementale :

- **poursuivre la dynamique initiée par la Fabrique Prospective en ouvrant le groupe de travail à d'autres acteurs locaux et en élaborant une charte locale en matière de santé environnementale** ;

¹ « La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures » (OMS).

² Définis par l'article L161-1 du code rural : « chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune ».- Source : https://www.creuse.gouv.fr/content/download/4818/34926/file/voirief_chemins_ruraux.pdf

- **informer** les habitants au sujet de la santé environnementale en organisant des **débats** ou en invitant à la réflexion par le biais d'**actions symboliques** (par exemple, proposer d'éteindre l'éclairage public pendant plusieurs nuits pour susciter le débat autour des enjeux de qualité du sommeil ou de pollution lumineuse) ;
- **restaurer certains espaces publics pour conforter leur rôle en termes de convivialité et de points de rencontre entre habitants** : réhabilitation des ruelles et des chemins ruraux, végétalisation du centre-ville, etc.

Mouans-Sartoux, la santé environnementale comme bien commun :

- **tendre vers une petite ville sans perturbateurs endocriniens** : valoriser les actions déjà entreprises par la commune (zéro plastique dans les cantines, zéro pesticide, réduction de l'exposition au Bisphénol A dans les écoles) ; signer la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » ; se rapprocher de la ville de Ramonville-Saint-Agne déjà engagée sur cette thématique, pour bénéficier d'un retour d'expérience ;
- **favoriser l'activité physique, la mobilité active, pour lutter contre le surpoids** en développant une approche socio-écologique³ de la santé appliquée à l'activité physique auprès de différents publics (enfants, personnes âgées, adultes). Une piste serait de lancer un défi « Famille »⁴ sur la mobilité active ou encore de favoriser le vélo et la marche, en développant et sécurisant les pistes cyclables, les trottoirs et sentiers piétons ;
- **mettre en place un observatoire de la santé environnementale** qui viserait à rendre accessibles aux habitants des repères en matière de santé environnementale (ex. nocivité de certains produits), à les aider à évaluer l'impact de leurs actions individuelles, et à suivre et évaluer les actions entreprises par la commune en matière de santé environnementale.

II. Quatre pistes nationales

1. Complexes et transversales, les problématiques liées à la santé environnementale (ex. pollution de l'air, des sols, de l'eau, changement climatique, pesticides, perturbateurs endocriniens, allergènes, etc.) demandent aux communes de l'ingénierie pour saisir le cadre national (différents plans nationaux, déclinaison du PNSE en PRSE, etc.) et pour identifier les appuis techniques et financiers possibles. Or, les petites villes disposent rarement des moyens humains suffisants, voire peuvent être freinées dans leur souhait de lancer des projets innovants et expérimentaux. Pistes :
 - **co-construire** les appels à projets nationaux avec les collectivités ;
 - proposer des **dispositifs d'appui des projets innovants et expérimentaux qui suivent une logique « remontante »**, c'est-à-dire qui accompagnent des projets portés par les collectivités, tout en y intégrant des priorités d'action nationales ;
 - faire appel à des **designers de service** pour concevoir les appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt, afin de partir des besoins et des usages des collectivités.
2. Au niveau de l'Etat, les interlocuteurs peuvent varier selon les plans en faveur de la santé environnementale. Mais, en la matière, la Région, le Département et les EPCI sont également, du fait de leurs compétences respectives, des partenaires potentiels des communes. La difficulté à identifier le bon interlocuteur peut constituer un véritable frein à l'action pour les petites villes. Pistes :
 - **faire connaître les groupes régionaux santé environnement (GRSE) et y assurer la représentation d'une diversité de collectivités territoriales (villes moyennes, petites villes, etc.)** ;
 - **conforter les comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) comme lieu de coordination de l'ingénierie en matière de santé environnementale.**
3. L'accès à l'information en matière de santé environnementale et son partage est nécessaire aux collectivités qu'il s'agisse de connaissances de fond (par exemple, données pour établir un diagnostic), de méthode, de projets inspirants ou encore d'actualité juridique. **Dans ce sens, la plateforme « Territoire engagé pour mon environnement, ma santé » pourrait évoluer vers un guichet unique à destination des collectivités qui souhaitent monter des projets en santé environnement.** Pistes :
 - **ajouter des rubriques pour apporter une offre de services complète aux collectivités** : sources de financement, appels à projets, agendas (événements scientifiques, rencontres entre collectivités, etc.), annuaire (services de l'Etat, consultants, associations, etc.) ;
 - **renvoyer vers les autres sites internet ressources afin de mutualiser les différentes informations**, tels que les sites des ARS et des Dreal dédiés aux Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE), les plateformes recensant les

³ « L'approche socio-écologique s'intéresse aux déterminants environnementaux de la santé, impliquant une vision intersectorielle, à la fois communautaire, politique et sociale » - Source : <https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2011/05/prog-seminaire-approche-ecologique-18-05-11.pdf>

⁴ Challenge convivial en vue de changer, dans ce cadre, les mobilités.

différentes aides (ex. Aides Territoires), ou encore les plateformes régionales en matière de santé environnementale (ex. Celester) ;

- **animer des échanges entre pairs** : webinaires, liste de discussion, mise en réseau thématique, etc.
4. Le besoin de sensibiliser et d'outiller les élus et les agents des collectivités aux enjeux de la santé environnementale a été soulevé par les participants à la Fabrique Prospective. Il s'agit de rendre cette problématique concrète et de les aider à identifier les actions qu'ils peuvent mener, quels que soient leur champ de compétence et leur échelle. Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) propose des formations continues thématiques sur les politiques en santé environnementale ou la réduction des inégalités de santé pour les agents des collectivités⁵. De plus, une formation à la santé environnementale à destination des élus ou agents techniques des collectivités territoriales est en cours de déclinaison dans plusieurs régions, à partir d'une initiative de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en liaison avec l'École des hautes études en santé publique (EHESP)⁶. **L'Académie des Territoires créée par l'ANCT, Sciences Po et la Banque des Territoires, constitue une nouvelle offre de formation à destination des élus.** Elle propose une formation certifiante, axée sur l'appréhension des grandes transitions et la construction de la résilience des collectivités⁷. **En intégrant la santé environnementale à son programme de formation, l'Académie des Territoires faciliterait l'accès à la formation en matière de santé environnementale aux élus de tous types de collectivités et notamment des petites villes.**

Pour en savoir plus

Les enseignements de la Fabrique Prospective seront présentés de manière plus détaillée dans la publication à paraître dans la collection Comprendre de l'ANCT, qui donne largement la parole aux petites villes engagées dans la démarche et aux partenaires nationaux : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/les-fabriques-prospectives-accompagner-les-territoires-dans-les-transitions-211#scrollNav-3>

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact : info@anct.gouv.fr

Directeur de publication : Yves Le Breton (ANCT) ; **Directrice éditoriale** : Annabelle Boutet (ANCT) ; **Autrice** : Elodie Bourgeois (ANCT)

Contact presse : Kathleen André (Equancy), kathleen.andre@equancy.com

Septembre 2021

⁶ Rapport d'information de M. Bernard Jomier et Mme Florence Lassarade, fait au nom de la commission des affaires sociales, mars 2021.

⁷ <https://www.academiedesterritoires.fr>